

Pose de la 1^{ère} pierre de la résidence Grand Large à Outreau

Mercredi 4 février 2026 – 14H – Canton d'Outreau

L'évènement en deux mots :

Le foyer d'hébergement Grand Large, situé dans le quartier de la Tour du Renard à Outreau, fait l'objet d'une opération de démolition-reconstruction dans le cadre d'une réhabilitation urbaine conduite par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Le relogement temporaire des résidents s'est fait le 15 mars 2024 sur le site du Centre d'Observation et Découverte de l'Emploi et de la Formation (CODEF) installé au château de Ledquent à Marquise dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment.

Nous posons aujourd'hui la première pierre d'un établissement dont la capacité d'accueil sera de 30 résidents (20 en foyer d'hébergement et 10 en foyer de vie).

Le coût de ce projet est estimé à 9 981 500 €. Le financement proposé est le suivant :

Autofinancement : 596 975,15 € soit 5,98 % du coût total du projet ;

Emprunt : 4 884 524,85 € soit 48,94 % du coût total du projet ;

Subvention du Département : 4 500 000 € soit 45,08 % du coût total du projet.

Eléments de langage possible

Construire un établissement d'accueil spécialisé pour les personnes en situation de handicap, ce n'est pas simplement ériger un bâtiment, c'est faire un choix de société.

C'est affirmer que chaque personne, quelles que soient son handicap, a droit à la dignité, à l'accompagnement et à une place pleine et entière dans notre Département.

Ce futur Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) est un des trois foyers d'hébergement gérés par l'EPDAHAA dans le pas de Calais.

La problématique du vieillissement de la population accueillie a incité les équipes à engager un travail sur la réorientation de leurs usagers mais également sur l'évolution de l'offre, afin de transformer des places de foyer d'hébergement en foyer de vie.

Au vu de ces évolutions, un passage de l'établissement en EANM a été demandé.

Les Établissements d'Accueil Non Médicalisé (anciennement foyers de vie) s'adressent aux personnes en situation de handicap qui ne nécessitent pas de soins médicaux constants, mais qui ont besoin d'un accompagnement dans leur vie quotidienne.

Ces établissements proposent un cadre de vie collectif avec un soutien éducatif, des animations, et parfois des activités professionnelles ou occupationnelles.

Pour les aidants, l'EANM représente une solution de long terme pour leur proche, permettant un équilibre entre autonomie, sécurité et épanouissement.

L'accompagnement est centré sur les capacités de la personne, et le lien avec les familles est encouragé.

Aujourd'hui, trop de familles sont laissées seules face à des situations complexes et éprouvantes. En créant cet établissement, nous leur apportons un soutien concret, humain et durable. Nous leur offrons une réponse là où l'attente et l'épuisement ne devraient jamais être une fatalité.

Cet établissement sera aussi un lieu de vie, d'échanges et d'opportunités. Il permettra de rompre l'isolement, de favoriser l'autonomie et de donner aux personnes en situation de handicap les moyens de s'épanouir, de créer, de participer et d'exister pleinement au sein de notre société.

Enfin, ce projet est un investissement pour l'avenir de notre territoire. Il créera des emplois qualifiés, renforcera le tissu local et portera haut les valeurs de solidarité, de responsabilité et de justice sociale qui nous rassemblent.

S'engager pour cet établissement, c'est refuser l'exclusion. C'est choisir l'humanité. C'est agir.

Ici au Département du Pas de Calais nous faisons le boulot sans faire de bruit mais aujourd'hui, pour le handicap, c'est bien d'en faire un peu !